

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 avril 2022 de 19 heures 21, convoquée pour 19 heures, à 19 heures 30, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents :

M. Mathieu Maisonneuve, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
Mme Cynthia Harrisson-Tessier, conseillère au district n° 2
Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4
M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5
Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7
Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8

Sont également présents :

M. Michaël Tremblay, directeur général par intérim
M. Louis Pilon, greffier et directeur des affaires juridiques par intérim

202-04-22 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 21, convoquée pour 19 heures, la séance extraordinaire, tenue le 20 avril 2022, est ouverte.

Tous les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 714-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-96 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC ET LA POLITIQUE D'ARROSAGE

Madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, par la présente, donne avis de motion et dépose le projet de règlement, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 714-2022 modifiant le règlement numéro 580-96 et ses amendements concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc et la politique d'arrosage et présentera le projet du règlement numéro 714-2022 lors d'une séance subséquente.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 715-2022 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2008 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT L'INSTALLATION ET LA TARIFICATION DES COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Mario Chrétien, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 715-2022 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 238-2008 et ses amendements concernant l'installation et la tarification des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels de la ville de Saint-Lin-Laurentides et présentera le projet du règlement numéro 715-2022 lors d'une séance subséquente.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 716-2022 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT D'ÉCONOMIE D'EAU DANS LES SECTEURS INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

Monsieur le conseiller Luc Cyr, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 716-2022 portant sur l'installation d'équipement d'économie d'eau dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel et présentera le projet du règlement numéro 716-2022 lors d'une séance subséquente.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 104-2004 AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION RELATIVE AUX DÉPÔTS MONÉTAIRES PERÇUS LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Monsieur le conseiller Pierre Lortie, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 717-2022 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 104-2004 afin de modifier la tarification de certains permis et certificats par l'augmentation des dépôts monétaires perçus lors de l'émission d'un permis pour l'installation d'une piscine hors terre ou creusée et présente le projet du règlement numéro 717-2022.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 718-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 612-2019 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-92 (VDL) ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT LES CONDITIONS D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET FIXANT LES MODALITÉS DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION POUR LE SERVICE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Robert Portugais, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 718-2022 modifiant le règlement numéro 612-2019 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 496-92 (VDL) et ses amendements décrétant les conditions d'administration du réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées et fixant les modalités de compensation et de tarification pour le service de l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Saint-Lin-Laurentides et présentera le projet du règlement numéro 718-2022 lors d'une séance subséquente.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 719-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 616-98 (VILLE DES LAURENTIDES) DÉCRÉTANT UN AJOUT AU TARIF D'EAU POTABLE

Madame la conseillère Lynda Paul, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 719-2022 modifiant le règlement numéro 591-2018 modifiant le règlement 616-98 (Ville des Laurentides) décrétant un ajout au tarif d'eau potable et présentera le projet du règlement numéro 719-2022 lors d'une séance subséquente.

La lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

203-04-22 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL / DEMANDE DE SOUMISSIONS / MANDAT / ANALYSE DE LA TARIFICATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE POUR LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à demander des soumissions en lien avec l'analyse de la tarification commerciale et industrielle pour la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le tout en conformité avec le règlement numéro 640-2020 et son amendement portant sur la gestion contractuelle.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

204-04-22 SOUTIEN FINANCIER AUX CITOYENS POUR L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU OFFERTS À PRIX PRÉFÉRENTIELS PAR LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides est d'avis qu'il serait approprié d'encourager les propriétaires à se doter de barils récupérateurs d'eau;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-047 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant n'excédant pas 30 % du coût du baril, jusqu'à épuisement de l'inventaire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par madame la conseillère Isabelle Auger et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides offre, à compter de l'adoption des présentes, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, une subvention à hauteur de 30 % du coût d'un baril récupérateur d'eau afin que les citoyens puissent s'en procurer auprès de la Ville.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

205-04-22 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS / CAMPAGNE VISUELLE DE SENSIBILISATION À L'ARROSAGE ET AU REMPLISSAGE DE PISCINES / SERVICE DES COMMUNICATIONS / TOMAHAWK

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De mandater l'entreprise Tomahawk relativement à la fourniture d'assistance professionnelle pour la campagne visuelle de sensibilisation à l'arrosage et au remplissage de piscines pour le Service des communications, pour un montant maximal de 4 900,00 \$, taxes incluses. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-048 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

206-04-22 RÉSOLUTION VISANT À RETENIR LES SERVICES DU JOURNAL L'EXPRESS MONTCALM POUR LA DIFFUSION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE THÈME DE L'EAU

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De retenir les services du journal L'Express Montcalm relativement à la diffusion d'une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau pour le Service des communications, pour un montant approximatif de 8 100,00 \$, taxes incluses. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-049 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

207-04-22 MANDAT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / VÉRIFICATION DES COMPTEURS D'EAU EN OPÉRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LIN LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De donner le mandat aux employés du Service des travaux publics afin qu'ils procèdent à la vérification des compteurs d'eau en opération sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides et, entre autres, de s'assurer que leur fonctionnement est conforme aux normes d'utilisation.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

208-04-22 MANDAT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / MODÉLISATION DYNAMIQUE ET RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De donner le mandat aux employés du Service des travaux publics afin qu'ils réalisent une modélisation dynamique des infrastructures et procèdent au rinçage du réseau d'aqueduc.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

209-04-22 PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX VISANT L'ÉCONOMIE D'EAU

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville est consciente des enjeux de son territoire en lien avec la disponibilité de l'eau, mais aussi partout sur la planète;

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la Ville désire poser des gestes concrets dans le but de démontrer sa volonté d'améliorer la situation et ainsi prendre part à la cause de l'eau en créant un programme de remplacement des équipements municipaux visant l'économie d'eau;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Lin-Laurentides se dote d'un programme de remplacement des équipements municipaux visant l'économie d'eau.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**210-04-22 MANDAT / ACCEPTATION / OFFRE DE SERVICES /
BRIGADE BLEUE / SAISON 2022 / CONSUL-TERRE**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leurs remplaçants, à signer pour et au nom de la Ville le mandat de la compagnie Consul-Terre relativement à la supervision de la Brigade Bleue, pour la saison 2022, pour un montant de 47 260,59 \$, taxes incluses. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-050 a été émis par le directeur des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**211-04-22 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES / CONFÉRENCE SUR
LE GAZON / MARTHE LAVERDIÈRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de Mme Marthe Laverdière, datée du 19 avril 2022, au montant de 2 875,00 \$, taxes incluses, afin de présenter une conférence sur le gazon. Le certificat de fonds disponibles REQ-22-051 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

212-04-22 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS / ASSISTANCE POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD ET DU RANG DOUBLE / SERVICES TECHNIQUES / TETRA TECH QI INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville mandate l'entreprise Tetra Tech Qi inc. relativement à la fourniture d'assistance pour une demande d'aide financière et préparation des plans et devis pour la réfection du rang de la Rivière Sud et du rang Double pour les Services techniques, pour un montant maximal de 14 947,00 \$, taxes incluses. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-22-052 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

213-04-22 RÉOLUTION DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / PLAN D'ACTION SUITE AU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre de la recommandation formulée dans le rapport d'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en février 2022;

Attendu que la Ville peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale de Lanaudière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

En conséquence, il proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité de demander à la direction régionale de Lanaudière du MAMH d'accompagner le responsable du plan d'action désigné par la Ville dans l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

214-04-22 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 19 heures 30, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Louis Pilon, greffier et directeur des affaires juridiques par intérim